
Adresse de l'agent national du district de la Marche (Vosges) qui annonce la vente de biens d'émigrés et les dons faits par plusieurs communes, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de la Marche (Vosges) qui annonce la vente de biens d'émigrés et les dons faits par plusieurs communes, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 359;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30812_t1_0359_0000_2

Fichier pdf généré le 22/01/2023

25

L'agent national du district de la Marche, département des Vosges, annonce à la Convention que les biens nationaux des émigrés, dont l'estimation étoit de 367 327 liv., ont été vendus 989 787 l. Il annonce, de plus, que les dons faits jusqu'à cette époque par plusieurs communes, outre les effets d'habillement et d'équipement requis par les représentans Baudot et Lacoste, consistent en 1 102 liv. 9 sols, dont 24 liv. en numéraire, 527 chemises, 124 paires de bas, 7 paires de souliers, une paire de guêtres, 4 aunes de toile et 6 draps de lits.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Marche, 13 vent. II] (2).

« Je t'annonce, citoyen président, que la vente des biens nationaux provenant d'émigrés se fait dans ce district avec tant de succès que les objets vendus jusqu'alors se sont portés à 989 787 l. sur l'estimation de 367 327 l. Les citoyens qui le composent sont nettement jaloux d'avoir une portion de la dépouille de ces scélé-rats, qu'il se trouve presque autant d'adjudicataires que de pièce de l'héritage.

L'empressement qu'ils apportent à concourir au soulagement de nos braves défenseurs est digne d'éloges. Les dons faits jusqu'à cette époque par plusieurs communes, outre les effets d'habillement et d'équipement requis par les représentans du peuple Lacoste et Baudot dont toutes hâtent la fourniture, consistent en 1 102 l. 9 s. dont 24 l. en numéraire, 527 chemises, 124 paires de bas, 7 paires de souliers, 1 paire de guêtres, 4 aunes de toiles, et 6 draps de lit. Les autres communes imitent leur exemple, et j'aurai le plaisir de t'adresser, avant peu de jours le résultat de leur offrande.

L'or et l'argenterie des ci-devant églises de ce district sont au creuset. Les prêtres abdiquent leur métier de charlatans, et bientôt on n'y exercera d'autre culte que celui de la Raison.

Dans toute les parties de mon ressort les loix s'exécutent avec toute l'exactitude qu'elles exigent : les citoyens bénissent la Sainte Montagne d'où elles émanent, et leur vœu unanime est que la Convention reste à son poste jusqu'à la destruction du dernier des tyrans. S. et F. ».

HULINS.

26

Les administrateurs du district d'Aurillac annoncent à la Convention que le 22 décembre (vieux style) ils ont fait passer à la monnaie de Limoges 317 marcs 6 onces 4 gros d'argenterie, dont ils n'ont reçu aucune nouvelle : ils annoncent de plus que, le 5 de ce mois, ils ont remis à la messagerie, à l'adresse du président, 715 marcs 3 onces 5 gros d'argenterie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIII, 219. Bⁱⁿ, 22 et 23 vent. (suppl^t); *Ann. patr.*, p. 1947.

(2) C 294, p. 981, p. 25.

(3) P.V., XXXIII, 219. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t); *M.U.*, XXXVII, 395 ; *J. Sablier*, n^o 1193.

[Aurillac, 13 vent. II. Au présid. de la Conv.] (1).

« Le 22 décembre 1792 (vieux style), nous avons fait passer à la monnaie de Limoges 317 marcs 6 onces 4 gros d'argenterie dont nous n'avons reçu depuis aucune nouvelle. Nous t'annonçons encore que le cinq de ce mois nous avons remis à la messagerie deux caisses à ton adresse contenant 715 marcs 3 onces 5 gros d'argenterie, conformément au bordereau ci-joint. S. et F. ».

DEZÈS (présid.), BOUYSSOU, BERUGUER, BERILLIER.

[Etat des dons, jusqu'au 5 vent. II]

NOMS des Communes	Poids des effets d'argent		
	marcs	onces	gros
Aurillac	474	2	»
Cette Commune, outre l'argenterie, a déposé des menus effets d'or, quelques pierres fines et fausses, un collier de perles enfilées avec du fil de laiton, le tout pesant 4 onces, 2 gros, 66 grains Plus un nœud de marçassite monté en argent pesant 3 gros et demi.			
Mauris	23	»	»
Arpajon	8	1	6
Jussac	9	3	4
St-Paul-des-Landes	7	»	»
St-Etienne-de-Carlat	3	7	4
Ytrac	7	2	4
St-Gerons	3	4	4
Girgols	7	»	»
Omps	5	1	4
Montvert	8	6	4
Reilhac	10	2	6
Rouffiac	17	»	»
Laroquebrou	24	2	»
Tournemire	5	»	»
Marmanhac	16	3	»
Naucelles	8	5	4
Pers	4	7	»
Cros-de-Montvert	9	1	»
St-Santin-Cantalés	8	5	»
St-Mamet	11	1	4
Sansac de Marmiesse	3	1	»
Mandailles	7	3	»
La Capelle-en-Vezie	4	1	»
Carlat	5	6	»
Nieudan	3	5	2
Badailhac	3	3	4
Ayrens	6	»	»
Cros-de-Montamat	3	1	4
Espinadel	2	4	7
La Salvetat	3	»	»
Total.....	715	3	5

(1) C 294, pl. 971, p. 22, 23.